

① Mediapart n'a pas participé à la rédaction de cette dépêche, qui fait partie du flux automatisé de l'Agence France-Presse (AFP).

L'AFP est une agence de presse mondiale d'origine française fournissant des informations rapides, vérifiées et complètes sur les événements qui font l'actualité nationale et internationale, utilisables directement par tous types de médias.

## Corruption au Togo: Bolloré met en doute l'impartialité de l'avocat général

Agence France-Presse

5 janvier 2023 à 19h17

---

L'homme d'affaires français Vincent Bolloré, qui conteste son inculpation pour corruption, a obtenu jeudi un renvoi de l'audience devant la cour d'appel de Paris, faisant valoir que l'avocat général aurait eu, selon la presse, des liens anciens avec Anticor, a appris l'AFP de sources proches du dossier.

Alors que la chambre de l'instruction devait examiner des demandes d'annulation de la procédure qui vaut à M. Bolloré d'être mis en examen pour des soupçons de corruption au Togo, la défense a demandé le remplacement de l'avocat général Serge Mackowiak, qui devait requérir lors de l'audience.

Les avocats ont pour cela mis en avant des liens présumés entre l'association Anticor, qui s'est portée civile dans l'information judiciaire visant M. Bolloré, et M. Mackowiak, révélés par la presse.

Selon des articles de l'hebdomadaire satirique français Canard enchaîné et du Point de 2020 et 2021, M. Mackowiak, candidat aux dernières élections municipales de Capbreton (sud-ouest), aurait demandé en 2018 à Anticor de déposer plainte pour favoritisme contre le maire sortant de la ville, ce qui a mené à l'ouverture d'une enquête, classée depuis sans suite.

« Il est regrettable que du fait de ses liens avec Anticor, ce magistrat du parquet général ne se soit pas retiré spontanément de cette affaire », ont réagi auprès de l'AFP Me Olivier Baratelli et Céline Astolfe, respectivement avocats de Gilles Alix, directeur général du groupe Bolloré, et de Vincent Bolloré.

« Cela donne une regrettable image ou une apparence de connivence entre Anticor et la justice », a ajouté Me Baratelli.

L'audience a été renvoyée, pour la troisième fois, au 24 janvier. Le parquet général pourrait désigner d'ici-là un autre magistrat pour le représenter.

La chambre de l'instruction devait se concentrer sur des requêtes en nullité déposées par M. Bolloré, Gilles Alix, directeur général du groupe Bolloré, ainsi que Jean-Philippe Dorent, directeur international de l'agence Havas, filiale de Bolloré, mis en examen depuis 2018.

Saisis depuis 2013, les juges d'instruction du pôle financier du tribunal de Paris soupçonnent le groupe Bolloré d'avoir utilisé les activités de conseil politique de sa filiale Euro RSCG - devenue Havas - pour décrocher frauduleusement la gestion des ports de Lomé, au Togo, et de Conakry, en Guinée, au bénéfice d'une autre de ses filiales, Bolloré Africa Logistics, anciennement appelée SDV.

MM. Bolloré, Alix et Dorent ont cependant obtenu en 2019 l'annulation de leur inculpation pour une partie des infractions concernant la Guinée, pour cause de prescription.

edy-jpa/gd/pgs/swi/ial/

## Agence France-Presse

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

**Rédaction et administration** : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : Société Editrice de Mediapart

**Abonnement** : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse :

[serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr) ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.

# Corruption au Togo: Bolloré met en doute l'impartialité de l'avocat général

AFP • 05/01/2023 à 19:03

L'homme d'affaires Vincent Bolloré, qui conteste sa mise en examen pour corruption, a obtenu jeudi un nouveau renvoi de l'audience devant la cour d'appel de Paris, faisant valoir que l'avocat général aurait eu, selon la presse, des liens anciens avec Anticor, a appris l'AFP de sources proches du dossier.

## VALEURS ASSOCIÉES

BOLLORE SE

Euronext Paris **-0.09%**


HAVAS

Euronext Paris **0.00%**

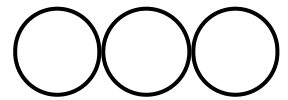


Copyright © 2023 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés. Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou utilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions, qui ne peuvent être exclus ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.

## 0 COMMENTAIRE

 Vous devez être membre pour ajouter un commentaire.  
Vous êtes déjà membre ? Connectez-vous  
Pas encore membre ? Devenez membre gratuitement

# Corruption au Togo: Bolloré met en doute l'impartialité de l'avocat général



**DERNIÈRES**

**INFOS**

5 janvier 2023 à 18h21 par AFP

**L'homme d'affaires français Vincent Bolloré, qui conteste son inculpation pour corruption, a obtenu jeudi un renvoi de l'audience devant la cour d'appel de Paris, faisant valoir que l'avocat général aurait eu, selon la presse, des liens anciens avec Anticor, a appris l'AFP de sources proches du dossier.**

Live : AFRICA RADIO

Webradios



Koto Bass

AVEIRO DJESS, ROBINIO MUNDIBU

l'audience. Les avocats ont pour cela mis en avant des liens présumés entre l'association Anticor, qui s'est portée civile dans l'information judiciaire visant M. Bolloré, et M. Mackowiak, révélés par la presse. Selon des articles de l'hebdomadaire satirique français Canard enchaîné et du Point de 2020 et 2021, M. Mackowiak, candidat aux dernières élections municipales de Capbreton (sud-ouest), aurait demandé en 2018 à Anticor de déposer plainte pour favoritisme contre le maire sortant de la ville, ce qui a mené à l'ouverture d'une enquête, classée depuis sans suite. "Il est regrettable que du fait de ses liens avec Anticor, ce magistrat du parquet général ne se soit pas retiré spontanément de cette affaire", ont réagi auprès de l'AFP Me Olivier Baratelli et Céline Astolfe, respectivement avocats de Gilles Alix, directeur général du groupe Bolloré, et de Vincent Bolloré. "Cela donne une regrettable image ou une apparence de connivence entre Anticor et la justice", a ajouté Me Baratelli. L'audience a été renvoyée, pour la troisième fois, au 24 janvier. Le parquet général pourrait désigner d'ici-là un autre magistrat pour le représenter. La chambre de l'instruction devait se concentrer sur des requêtes en nullité déposées par M. Bolloré, Gilles Alix, directeur général du groupe Bolloré, ainsi que Jean-Philippe Dorent, directeur international de l'agence Havas, filiale de Bolloré, mis en examen depuis 2018. Saisis depuis 2013, les juges d'instruction du pôle financier du tribunal de Paris soupçonnent le groupe Bolloré d'avoir utilisé les activités de conseil politique de sa filiale Euro RSCG - devenue Havas - pour décrocher frauduleusement la gestion des ports de Lomé, au Togo, et de Conakry, en Guinée, au bénéfice d'une autre de ses filiales, Bolloré Africa Logistics, anciennement appelée SDV. MM. Bolloré, Alix et Dorent ont cependant obtenu en 2019 l'annulation de leur inculpation pour une partie des infractions concernant la Guinée, pour cause de prescription. edy-jpa/gd/pgs/swi/ial/ [object Object] [object Object]

## NOS ÉMISSIONS



11h20 - 12h00  
Le Journal des auditeurs



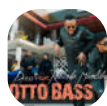
12h05 - 15h05  
Les Meilleurs sons d'Afrique



16h00 - 17h00  
Le Débat BBC Africa  
Radio

**Live : AFRICA RADIO**

**Webradios**



**Koto Bass**  
AVEIRO DJESS, ROBINIO MUNDIBU